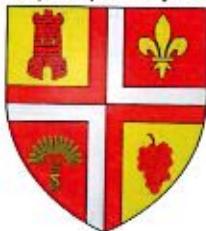


de REVONNAS

République française



CONSEIL MUNICIPAL

Séance 13 novembre 2025

COMPTE-RENDU

Le 13 novembre 2025 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 8 novembre 2025

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Patrick

ROCHE et Yoann VIOLET.

ABSENT EXCUSÉ : Mr Yoann LEVÈQUE

ABSENTS : Mr Marc BUISSON et Mr Thibaut MARTINEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nathalie BERTRAND

ORDRE DU JOUR :

- Accord de l'assemblée délibérante pour achat par la Collectivité
- Convention relative à la création d'un plateau surélevé RD 52 du PR 8+625 au PR 8+647 entre la commune et le Département de l'Ain
- Décision Modificative n° 2 du budget principal
- Modification des tarifs pour la location des salles

- Communales
- Mandat spécial aux adjoints et aux élus : salon des maires de France
- Administration générale
- Dossiers d'urbanisme
- Travail des commissions
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 2 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

Le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. **Accord de l'assemblée délibérante pour achat par la collectivité**

Monsieur le Maire rappelle le triste évènement survenu dans la famille de Mme Nathalie BERTRAND, élue au maire. Afin de faire part de leur sympathie, l'assemblée délibérante et Monsieur le Maire ont fait livrer une gerbe de fleurs au nom de la collectivité.

Afin de régler cette facture au fleuriste de Ceyzériat, le conseil municipal doit donner son accord concernant cet achat ainsi que son accord pour le paiement de la facture.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire et accepte :

- L'achat de la gerbe de fleurs concernant le triste évènement survenu dans la famille de Mme Nathalie BERTRAND,
- Le règlement de cet achat par la commune.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0

Abstention : 0

⌚20h20 : Arrivée de Mme Françoise DUSSUC

2. Convention relative à la création d'un plateau surélevé RD 52 du PR 8+625 au PR 8+647 entre la commune et le Département de l'Ain

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les conditions administratives, financières et techniques de la réalisation des travaux d'aménagement qui consistent en :

- la création d'un plateau surélevé au carrefour RD 52 x Chemin « Sous Grillerin » avec la pose de bordures T2 et nécessitant le busage du fossé sud sur 17 m avec un diamètre de 300 mm + tête de sécurité,
- * L'aménagement d'espaces verts,
- * La mise en place des signalisations horizontales et verticales adaptées,
- * L'adaptation du dispositif d'assainissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE les travaux de création d'un plateau surélevé RD 52 du PR 8+625 au PR 8+647
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Département de l'Ain et la commune de Revonnas.

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3. Décision Modificative n° 2 du budget principal 2025

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente des corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2025 de la commune, voté en mars dernier, corrections en rapport avec la demande de subvention faite à GBA pour les quais de bus de Sénissiat et afin de pouvoir encaisser cette subvention. Cette nouvelle procédure pour l'encaissement de subventions est mise en place pour lutter contre les FOVI (Faux Ordres de Virement) et surtout afin d'avoir une meilleure traçabilité. Une déduction de ce montant sera apportée sur le montant initialement payé par la commune.

- Il serait nécessaire d'ouvrir des crédits de la façon suivante :
 - ✓ En section d'investissement – dépense d'investissement – compte 45811 : + 24 612.73 €
 - ✓ En section d'investissement – recette d'investissement – compte 45821 : + 24 612 .73 €

Le Conseil municipal après délibération décide de valider les propositions de modification du budget principal 2025 de Monsieur le Maire

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
Dépenses investissement			Recettes investissement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
45	45811	+24 612.73 €	45	45821	+ 24 612.73 €

Vote : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4. Modification des tarifs pour la location des salles communales

Cette délibération sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Yoann VIOLLET, le 3^e adjoint, présente les nouveaux tarifs pour la location des salles de la commune retravaillé par la commission bâtiments en date du 29 octobre 2025. Les décisions prises par la commis-

ie de REVONNAS

République française



sion ont été faites afin d'être en cohérence avec l'augmentation du coût de l'énergie (chauffage, électricité) mais aussi suite aux divers investissements créés par la commune pour améliorer la qualité des salles louées (chaises, tables, étuve, lave-vaisselle, frigo, sol, peintures, ...).

Monsieur Yoann VIOLET précise que la salle des associations ne figure pas sur le tableau « aux associations extérieures à la commune » car cette salle consomme beaucoup en chauffage et le souhait de la commission est qu'elle soit peu louée.

Il rappelle que les salles sont louées :

» Aux habitants de la commune uniquement

	Eté Du 16 avril au 14 octobre		Hiver Du 15 octobre au 15 avril	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	60 €	80 €	80 €	120 €
Salle des Orchys	90 €	130 €	110 €	170 €
Salle des Buys et des Orchys	130 €	180 €	160 €	240 €
Salle des associations	50 €	70 €	70 €	110 €
Salle Polyvalente complète	260 €	370 €	350 €	510 €
Cantine et cuisine	110 €	160 €	150 €	230 €

Caution salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Caution salle Buys, Orchys, des associations, Salle Buys+ salle Orchys : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

» Aux associations extérieures à la commune.

	Eté Du 16 avril au 14 octobre		Hiver Du 15 octobre au 15 avril	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
Salle des Buys	45 €	60 €	60 €	90 €
Salle des orchys	60 €	90 €	80 €	120 €
Salle des Buys + Orchys	80 €	130 €	115 €	170 €
Salle polyvalente complète	180 €	260 €	250 €	360 €
Cantine et cuisine	80 €	115 €	110 €	165 €

Caution salle polyvalente : 1 chèque de 500 € et un chèque de 240 € pour le ménage

Caution salle Buys, Orchys, et Buys + Orchys : 1 chèque de 500 € et un chèque de 200 € pour le ménage

Après débat sur le fait que les tarifs proposés pour les associations extérieures soient plus bas que pour les habitants de la commune, Monsieur le Maire propose de voter et délibérer pour les deux tableaux. Si le conseil ne se met pas d'accord, il délibérera pour chaque tableau séparé. Le conseil municipal :

- Accepte les nouveaux tarifs de location des salles de la commune.

Vote : 12 Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1

Ce point a soulevé d'autres interrogations :

- Les états des lieux : très souvent réalisés par les mêmes élus. Madame Marie-Aude DABOUT évoque la proposition faite aux personnels lors des entretiens professionnels de 2024. Cette proposition avait été refusée par l'ensemble des personnels. Des échanges se font sur comment cela se passe dans les autres communes environnantes. Une prochaine augmentation pourrait inclure la rémunération d'une personne qui effectuerait spécifiquement les états des lieux.
- Les formulaires d'état des lieux et les conventions : les documents seront à retravailler lors d'une prochaine commission.

5. Mandat spécial aux adjoints et aux élus : salon des maires de France

Ce point mis à l'ordre du jour n'a pas été présenté lors du conseil car les élus qui devaient se rendre au salon des maires de France ont pris la décision le 8 novembre ne pas s'y rendre en 2025 pour plusieurs raisons :

- Coût du billet de train
- Difficultés professionnelles pour se libérer sur les dates proposées

III. Administration générale :

- ✓ Fin des entretiens individuels : Tous les agents ont été reçus en entretien individuel. Les comptes-rendus sont à la relecture de Monsieur le Maire, des adjoints et des élus concernés avant d'être présentés à nouveau aux agents pour leur signature. C'est un bilan positif. Les agents de cantine et garderie sont satisfaits du travail réalisé par la commission scolaire et périscolaire concernant le règlement intérieur. C'est une aide positive dans leur pratique de tous les jours. L'aménagement du travail de l'ATSEM, 15 minutes en plus tous les jours, permet une meilleure organisation pour le début de sieste des enfants.
- ✓ Formation HACCP : Mr le Maire et Mme Florence BERGER ont proposé à Mesdames CALARD et ERKAN de pouvoir suivre cette formation le mercredi 19 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 à Cormoranches sur Saône. La formation est proposée par l'organisme CALITEO pour un montant de 240 € TTC par agent.
- ✓ Demande de reprise à temps plein : Pour des raisons personnelles et familiales, en date du 3 novembre 2025, Mme Catherine BONNAND a adressé à Mr le Maire un courrier pour lui demander de reprendre à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2026 avec une proposition d'horaires de travail. Elle cessera donc à cette date le temps partiel sur autorisation qui lui avait été accordé début septembre 2025.

IV. Dossiers d'urbanisme :

- Certificats d'urbanisme :

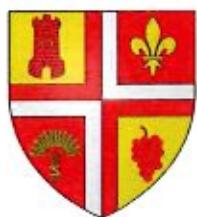
Un CUa 25B0011 a été déposé par Notaires SCP MATHIEU-PONS pour une vente au village – Parcelles : OB 1352 (726 m²) et OB 1353 (1 063 m²).

Un CUa 25B0012 a été déposé par Essentiel Notaires représenté par Mme MENAGER Laure pour une vente 7 Route de Tossiat – Parcelles : OB 0040 (170 m²) et OB 1340 (9 m²).

Un CUa 25B0013 a été déposé par Notaires SCP MATHIEU-PONS pour une vente 210 Route de Tossiat – Parcelle : OB 1351 (719 m²).

Mairie de REVONNAS

République française



- Déclaration Préalable :

Une DP25B0032 a été déposée par EDF Solutions solaires représentée par Mme DURIAT Marie pour l'installation de 7 panneaux photovoltaïques – 162 Rue du Revermont – Parcelles OC 0151 (122 m²) – OC 0158 (943 m²). Annulée car erreur de commune dans le dépôt

Une DP25B0033 a été déposée par Mr OZER Ahmet pour la pose d'une nouvelle clôture, d'un portail, de grillage et d'un portillon avec création de massifs de végétaux – 468 Chemin de Fortunas – Parcelle ZA 0399 (496 m²).

Une DP25B0034 a été déposée par SILISUN représenté par Mr JOSSERAND Julien pour l'installation de 9 panneaux photovoltaïques – 142 Impasse du Clos des Murgers – Parcelle ZA 0255 (2 253 m²).

Une DP25B0035 a été déposée par Mr AUDI Romain pour l'installation d'un carport de moins de 20 m² – 42 Chemin de Fortunas – Parcelle ZA 0308 (836 m²).

Une DP25B0036 a été déposée par Mr FAGANT Romain pour la pose d'un habillage en bois sur le portail existant – 130 Rue de la Tour Deaul – Parcelle OB 0843 (229 m²).

Une DP25B0037 a été déposée par Mr PERRIN Thierry et Mme PEETER Odile pour la création d'une extension sur pilotis de la maison existante – 60 Chemin de la Pelosse – Parcelle OD 1268 (1 893 m²).

- Permis de construire :

Un PC25B0007M01 a été déposé par Mme WEZINGER Sabine pour la pose d'un enduit de façades et d'une grille de défense – Impasse de la Grande Vigne – Parcelles OB 0399 (700 m²) – B 1379 (154 m²).

- Déclaration d'intention d'allier :

Une DIA a été déposée par Maître Marc ETIEVANT pour la vente CICERALE/ADAM au 7 Route de Tossiat – Parcelles B 0040 (170 m²) – B 1349 (9 m²).

Une DIA a été déposée par Maître Matthieu ADRIEN pour la vente MAZUIR/GALLET au 7 Route de Tossiat – Parcelles B 0040 (170 m²) – B 1349 (9 m²).

Une DIA a été déposée par Maître Jean-Michel MATHIEU pour la vente GUINOT/SCI LES CHARMILLES au 182 Route de Tossiat – Parcelle B 1351 P (12 m²).

Une DIA a été déposée par Maître Marc ETIEVANT pour la vente SCI LES CHARMILLES/GUINOT au 210 Route de Tossiat – Parcelle B 1352 P (26 m²).

Une DIA a été déposée par l'office notarial GUERIN-PEROZ-COEURET pour la vente SCI SEMANIC/FROMENTEAU Impasse de l'église – Parcelles B 0120 (215 m²) – B 0121 (10 m²) – B 0122 (15 m²) – B 0123 (25 m²) – B 1099 (171 m²).

Une DIA a été déposée par Maître Barbara BREUIL pour la vente AIN HABITAT/BERROU au 7 Allée en Pinaprat – Parcille ZE D131 (832 m²).

La commune ne préempte sur aucune DIA.

V. Travail des commissions :

* **Finances -Fiscalité :**

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail prévue le samedi 15/11/2025 à 10h00 en salle du conseil. La thématique sera surtout sur la préparation du budget 2026 et l'augmentation prévue sur le chapitre des rémunérations des personnels.

* **Affaires scolaires et périscolaires :**

- ✓ Compte-rendu du conseil d'école : 3 nouveaux parents se sont présentés. Ce sont des papas. Les résultats de l'évaluation du CP au CM2 sont supérieurs dans l'ensemble aux communes environnantes. Ces résultats permettent aux enseignantes d'établir le programme de l'année.
- ✓ Demande de travaux : fenêtre du dortoir – en cours.
- ✓ Point d'informations sur la rencontre d'un parent par Monsieur le Maire et Mme BERGER Florence le 8 novembre dernier : Difficultés relationnelles de l'enfant avec les autres enfants. Mme BERGER Florence va rencontrer les personnels pour voir ce qui peut être mis en place sur le temps méridien et le temps de périscolaire pour estomper ces difficultés.
- ✓ Nommer l'école : Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir sur un nom de femmes ou autres pour nommer l'école. Cette décision passera par une délibération. Monsieur le Maire attend donc des propositions.

* **Urbanisme :**

- ✓ Rappel de la rencontre du 22 novembre 2025 avec le CAUE pour travailler sur le centre du village suite au projet de libération de certains habitats fonciers.
- ✓ Monsieur le Maire s'excuse auprès du conseil municipal car il n'a pas eu le temps de lancer la consultation pour le PLU.

* **Information et communication :**

- ✓ Les articles des commissions sont attendus au plus vite. Une réunion de la commission communication est prévue le jeudi 4 décembre 2025 à 18h00 en mairie pour une première correction du bulletin municipal et la préparation des voeux.

* **Bâtiments – Informatique – Téléphonie - Electrification :**

✓ **Téléphonie**

La mise en place de REX ROTARY devrait se faire d'ici fin novembre 2025. Il faut récupérer le n° RIO du portable de l'agent communal.

✓ Validation de la phase Avant-Projet Définitif (APD) pour l'atelier municipal. Il faut valider le cahier des charges et lancer les appels d'offre. Il faudra aussi décider quelles seront les missions exactes de l'architecte. L'appel d'offre sera à déposer sur la plateforme des marchés publics de l'Ain. Le point positif est que la commune devrait avoir tous les montants pour finaliser le budget 2026.

✓ **Eglise :**

La finalisation du changement des ampoules dans l'église est prévue le 15 novembre 2025 matin.

✓ Une commission bâtiments se réunira début décembre pour faire le point sur les travaux réalisés en 2025 et mettre en place les projets 2026 et les budgétisant.

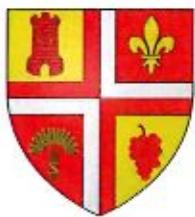
* **Voirie – Affouage – Bois – O.N.F – Chemins :**

✓ **Voirie :**

Tous les travaux prévus ont été finalisés. Attention pour ceux réalisés rue de la Mairie, ce sera à surveiller car il y a un petit bombardement.

Mairie de REVONNAS

République française



Le début des travaux pour le plateau surélevé route de Tossiat commencera le 24/11/2025.
Les travaux ne dureront qu'une semaine et demi.

- ✓ Affouage :
Monsieur Yoann LEVEQUE doit recontacter les personnes intéressées afin d'avoir leur validation. Il y aurait 3 affouagistes.
- ✓ Les travaux sur les bouches d'incendie ont été réalisés par l'entreprise SOCATRA le 31/10/2025.

* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

- ✓ Le temps bricolage du 8/11/2025 avec la Commission enfants s'est bien déroulé. Les décorations de Noël ont été réalisées. Il ne reste plus qu'à les peindre. Ce travail final sera réalisé en partenariat avec les enfants de la garderie et du temps méridien. Elles seront installées dès le 8 décembre prochain dans les rues de la commune.
- ✓ Les nichoirs doivent être peints par les enfants de la commission enfants pour être installés dans les arbres dès février 2026.
- ✓ Repas des aînés : Un point a été fait avec les élus concerné afin de relancer les aînés n'ayant pas rendu réponse. Les effectifs vont être communiqués au BAE.
- ✓ Repas des personnels : Un point a été fait avec les élus concerné afin de relancer les aînés n'ayant pas rendu réponse. Les effectifs vont être communiqués au BAE.*
- ✓ 11 novembre 2025 : l'ajout de fleurs (chrysanthèmes) au monument aux morts et dans les bacs devant la mairie sont une bonne idée. La population était bien représentée.

VI. Questions diverses :

- a) Chemin de Bramechèvre : départ du fourgon blanc en date du mercredi 5/11/25. Vérification lors de la randonnée nocturne. Les occupants sont bien partis.
- b) Changement de jours : Le Bistrot Ambulant d'Emeric a fait la demande de changer de jours pour l'accueil de son food-truck. Il sera maintenant et pour la période hivernale à la salle polyvalente les jeudis de la semaine impaire.
- c) Demande trail association Jasseron : Mr LEGGUI a sollicité la commune pour l'organisation de la sortie de l'épiphanie de son association ND2BR de Jasseron au départ de l'ancienne école le dimanche 4 janvier 2026. Cela entraînera un stationnement important de véhicules sur la commune. Un arrêté de stationnement devra être pris pour laisser les places disponibles du parking de la salle polyvalente et du parking de l'école. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.
- d) Harmonie de Ceyzériat - le 6 juillet 2026 : Présence de 11 harmonies. Recherche d'un hangar pour la réalisation du char et pour l'abriter. Ce char sera réalisé par interquartier Morirevonnas.
- e) Qui peut se rendre à l'Assemblée Générale de l'école de musique de la Vallière le mardi 25 novembre 2025 à 20h30 ? Florence BERGER peut s'y rendre si personne d'autre n'est disponible.

La séance est levée à 22h20

**Le prochain conseil municipal
est fixé
le jeudi 11 décembre 2025**

